



EXTRAIT DU
République française
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Date de la convocation: 23/07/2026

Membres en exercice
: 11

Présents : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

*vingt-huit juillet deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Laurent ROUX*

Présents : Laurent ROUX, Anthony DA SILVA RAMOS, Sophie VIAL,
Florian UGHI, Sylvie COLONNA D'ISTRIA, Viviane ISNARD, Régine
GRABARCZYK

Représentés : Rudy WUNDERLIN représenté par Sylvie COLONNA
D'ISTRIA, Charlotte SZILAGYI représentée par Anthony DA SILVA
RAMOS

Excusés : Agnès BERGERON, Nicolas NEY

Absents :

Secrétaire de séance : Viviane ISNARD

**Objet : Modification de la délibération DE-2026-049 - Demande de subvention au département
-FODAC 2026- Réfection et aménagement de la Chapelle des Pénitents - DE_2026_053**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération DE-2026-049, la commune a
demandé au département une subvention, dans le cadre du FODAC, de 11 841,00 € pour projet de la
Chapelle des Pénitents.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le département a demandé à la commune de
préciser le pourcentage intervention du département dans ce projet.
Monsieur le Maire précise que le montant total du projet reste inchangé.

Le coût estimé de ce projet est de 95 194,00 € HT.

Plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
Travaux de réfection et d'aménagement	76 330,00	Subvention FODAC 12,44%	11 841,00
Four à pain (équipement et pose)	18 864,00	Fonds de Concours CCAPV	10 000,00
		Autofinancement :	73 353,00
TOTAL H.T	95 194,00	TOTAL H.T	95 194,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Date de transmission de l'acte: 30/07/2026
Date de reception de l'AR: 30/07/2026
004-210402400-DE_2026_053-DE
A G E D I

DÉCIDE de valider le plan de financement tel que présenté

SOLLICITE auprès du Département une participation financière de 11 841,00 €, soit 12,44% du montant total de l'opération dans le cadre du FODAC 2026

DIT que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget de la commune

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir

demandé au département une subvention, dans le cadre du FODAC, de 11 841,00 € pour projet de la Chapelle des Pénitents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 30/07/2026

Date de reception de l'AR: 30/07/2026

004-210402400-DE_2026_053-DE

A G E D I